

# **ALM SOLIDAIRE ISR**

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 14-16 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

851 555 318 R.C.S. PARIS

## Sommaire

### Rapport de gestion

Conseil d'administration .....	4
Politique d'investissement .....	5
Certification .....	19

### Comptes annuels

Bilan actif .....	23
Bilan passif .....	24
Compte de résultat .....	25

### Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	27
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices .....	28
Règles et méthodes comptables .....	31
Evolution des capitaux propres .....	35
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice.....	36
Ventilation de l'actif net par nature d'actions .....	37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles).....	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux .....	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	41
Exposition directe sur le marché des devises .....	42
Exposition directe aux marchés de crédit.....	43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	45
Créances et dettes : ventilation par nature.....	46
Frais de gestion, autres frais et charges .....	47
Engagements reçus et donnés.....	48
Autres informations .....	49
Détermination et ventilation des sommes distribuables .....	50
Inventaire.....	56

# ALM SOLIDAIRE ISR

Inventaire des opérations à terme de devises.....	57
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	58
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	60
Synthèse de l'inventaire .....	61
Résolutions.....	62
Annexe .....	64

## Conseil d'Administration

### Président

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES

### Directeur Général

Oifa GHOUDI

### Administrateurs

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES

LA MONDIALE représentée par Monsieur Olivier ARLES

AG2R PREVOYANCE représentée par Monsieur Philippe DABAT

### Secrétaire de séance

Lise CARRE

### Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet KPMG AUDIT représenté par Séverine ERNEST

## RAPPORT DE GESTION

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### I. Politique de gestion

#### 1. Scénario économique et financier : La divergence entre les États-Unis et le reste du monde se poursuit

La croissance mondiale s'est stabilisée autour de 3% en 2024. Cette stabilité cache néanmoins des déséquilibres et des disparités. Au niveau sectoriel, l'industrie et la construction ont continué de souffrir des conséquences de durcissement des politiques monétaires, tandis que les services ont affiché une plus forte résilience. D'un point de vue régional, l'économie américaine n'a cessé de surprendre les attentes et maintenir un rythme de croissance proche de 3%. A l'inverse, la croissance européenne et la croissance chinoise ont marqué le pas après un bon début d'année.

Les disparités régionales reposent en partie sur des tendances structurelles. La croissance américaine s'établit à 2,5% en moyenne depuis 2017, en nette accélération par rapport aux 1,9% enregistrés entre 2000 et 2017. Si une forte expansion budgétaire a contribué à cette dynamique, la croissance annuelle de la productivité a également accéléré de 0,5 point sur la période, révélant un dynamisme sous-jacent du secteur privé en termes d'innovation. Les dépenses de consommation ont également été aussi dynamiques, soutenues par une baisse du taux d'épargne des ménages.

De son côté, l'économie européenne subit des pertes de compétitivité depuis 2017. En particulier, l'Allemagne a vu ses parts de marché à l'international s'éroder depuis cette période, confrontée à un déficit d'investissement en technologies, une concurrence accrue sur ses marchés traditionnels, et une hausse des coûts de l'énergie depuis 2021. Le marasme industriel et le manque de visibilité politique ont nourri la hausse du taux d'épargne en France et en Allemagne, limitant la reprise de la zone euro à 0,7% en 2024.

Enfin, l'économie chinoise souffre de la purge de sa bulle immobilière depuis 2021. Les mises en chantier dans le secteur résidentiel ont été divisées par trois et se trouvent désormais au niveau de 2005. Les autorités chinoises ont soutenu le secteur manufacturier et les exportations pour compenser la perte d'activité liée au retournement immobilier. Cela n'a pas suffi pour empêcher un ralentissement significatif de l'économie. La croissance s'est légèrement reprise en fin d'année grâce à quelques mesures de relance ciblées sur l'immobilier et la consommation, sans que ces mesures ne semblent adresser le déficit chronique de la demande domestique.

Les tendances d'inflation ont poursuivi leur normalisation en 2024. Aux États-Unis et en zone euro, l'inflation totale a nettement reculé sous l'effet de la baisse des prix des matières premières énergétiques, rejoignant temporairement les cibles des banques centrales à l'automne. L'inflation des services s'est montrée plus rigide à la baisse. Toutefois, les politiques monétaires restrictives ont permis un rééquilibrage du marché du travail qui se transmet graduellement à l'inflation domestique.

La baisse de l'inflation a permis aux principales banques centrales, hors Japon, de commencer un cycle d'assouplissement monétaire. Les taux d'intérêt directeurs se sont ainsi repliés de 100bp tant aux États-Unis qu'en zone euro, à respectivement 4,5% et 3,0%. Cette baisse de taux a soutenu les perspectives d'un atterrissage en douceur des économies concernées.

Dans ce contexte, suivant la baisse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires ont décliné en 2024 : l'€STR a décliné de près de 100pb à 2,91% et l'Euribor 3 mois de 120pb à 2,71%. Les taux longs allemands ont fluctué entre 2,0% et 2,7% sur l'année, au gré des statistiques sur l'inflation et des perspectives de baisses de taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique. La pente de la courbe des taux est redevenue positive après s'être inversée à la mi-2022.

Les écarts de rendement en zone euro ont dans l'ensemble poursuivi leur baisse. L'écart de rendement italien s'est notamment resserré de plus de 60bp à 120bp. La France est une exception notable à cette tendance. L'écart de rendement avec le 10 allemand a bondi de plus de 30bp après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin. Il a fini l'année au-delà de 80bp après la censure du gouvernement Barnier. En conséquence, le taux 10 ans français s'établit à 3,20% en fin d'année, en hausse de 64pb sur un an.

Les primes de risques des obligations privées se sont réduites tout au long de 2024. La bonne tenue de la croissance américaine, le léger rebond de la zone euro, les fondamentaux solides des entreprises et la baisse des taux directeurs des principales banques centrales ont nourri l'intérêt des investisseurs vers les titres d'entreprises.

Les indices obligataires profitent de niveaux de taux plus élevés et de la baisse des primes de risques. La remontée des taux longs en fin d'année réduit toutefois les performances sur l'année calendaire. Les obligations en euros de 7 à 10 ans affichent ainsi une performance de +2,25% cette année.

L'atterrissage en douceur de la croissance mondiale et la normalisation monétaire ont permis une nouvelle progression des marchés actions. Les actifs américains ont été les plus performants, soutenus par une dynamique bénéficiaire plus solide, un engouement pour le secteur technologique et une perspective de baisse de la fiscalité des entreprises. Ils enregistrent un gain exceptionnel de 32%, bien supérieur à celui des indices européens (+6%) ou émergents (+12%).

## 2. Politique de gestion

Le fonds ALM Solidaire ISR a délivré une performance nette des frais de 3,55% (Part RA) vs. 7,98% pour son indice de référence. La surpondération de la poche obligataire a contribué positivement à la performance du portefeuille. Le fonds ALM Oblig Euro ISR affiche une surperformance par rapport à l'indice Euro Aggregate à 2,98% contre 2,63%, respectivement.

Les titres France Active de la poche Solidaire (dont le poids moyen s'élève à 7,30%) offre un rendement quasi-nul sur la période.

Concernant la poche actions, la sous performance des fonds ALM Actions Zone Euro ISR et ALM Actions Europe ISR par rapport à l'indice MSCI EMU explique la contreperformance du portefeuille : 5,38% et 4,57% contre 9,49% pour le marché. Les fonds actions ont été pénalisés par un univers d'investissement contraint par les exigences du label ISR. Sur l'année 2024, les valeurs européennes non éligibles d'un point de vue ESG ont généralement surperformé l'indice.

Par ailleurs, l'effet sélection a également pesé sur la performance du portefeuille : les positions sur les titres Umicore (-52%) ou encore Grifols (-34%) ont été cédées. Le titre Infineon, exposé au secteur des semi-conducteurs, recule de 17% cette année, après la croissance excessive des revenus post COVID dans le secteur des véhicules électriques. Toutefois, le titre offre à moyen-long terme un potentiel de création de valeur dans la transition énergétique.

Au regard des incertitudes du marché européen à court terme, les deux fonds actions ont augmenté leur nombre de lignes en portefeuille afin de réduire le poids relatif des titres à forte conviction.

## 3. Perspectives 2025 : L'année sera marquée par les effets des politiques de D. Trump, ainsi que par les réactions des autorités européennes et chinoises.

La croissance américaine devrait se rapprocher de sa croissance potentielle (2,4%), tandis que la reprise resterait poussive en zone euro (+1,0%) et ralentirait encore en Chine (+4,1%).

Dans notre scénario central, les hausses de droits de douane de D. Trump déclencherait une nouvelle « bosse » d'inflation américaine autour de 3% en fin d'année, amenant la Fed à interrompre son assouplissement monétaire autour de 4% de taux d'intérêt. De leur côté, les banques centrales européenne et chinoise placeraient leur politique en territoire accommodant, respectivement à 1,5% et proche de 1%.

Notre scénario prévoit des rendements obligataires américains à 10 ans à 4,5% en fin 2025. Cela devrait limiter le potentiel de baisse des rendements européens, même si le différentiel de taux pourrait s'écarter comme en 2017-2019. Le spread obligataire français devrait rester écarté (90bp fin 2025) pour refléter un dérapage budgétaire probable et des risques d'instabilité politique.

Les risques autour de ce scénario central sont nombreux. Si le Président américain ne met que symboliquement en place ses mesures phares, le rebond de l'inflation pourrait être plus modéré que celui que nous anticipons. A l'inverse, s'il applique son programme de façon maximaliste, avec 60% de tarifs douaniers sur les produits chinois et 10% sur les autres partenaires, ainsi que des expulsions massives de travailleurs sans-papiers, le taux d'inflation pourrait bondir de près 1 point en 2025 et 2026.

Du côté Européen, il sera important de voir si le prochain gouvernement allemand sera capable de desserrer les contraintes du frein à l'endettement inscrit dans la constitution. Cela pourrait favoriser un rebond cyclique de l'économie allemande et soutenir les actifs risqués européens. Toutefois, même si les dépenses militaires augmentent, le multiplicateur budgétaire de ces dépenses pourrait être limité à court terme par la part importante des importations dans ce secteur.

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

## 4. Performances

Tableau des performances

PART IC	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	27 749 730.38 €	32 314 536.49 €	28 732 904.43 €	33 186 795.81 €	34 560 512.36 €
Nombre de parts	260 525.0000	260 775.1335	260 915.7950	260 958.6607	261 125.4203
VL	106.51 €	123.91 €	110.12 €	127.17 €	132.35 €
Performance annuelle de la SICAV (*)	- 2.02%	16.34%	-11.13%	15.48%	4.07%
Performance de l'indice de référence (*)	1.05%	15.78%	-12.02%	15.68%	7.98%

(\*) 7.5% €ster Capitalisé +17.5% BBG Barclays Euro Aggregate + 75% MSCI EMU

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

PART RA	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	1 941 626.27 €	2 373 209,62 €	2 553 491,89 €	3 372 250.96 €	4 269 020.41 €
Nombre de parts	18 027.0400	19 034.6040	23 161.4229	26 619.6943	32 543.1956
VL	107.70 €	124.67 €	110.24 €	126.68 €	131.18 €
Performance annuelle de la SICAV (*)	- 2.86%	15.76%	- 11.57%	14.91%	3.55%
Performance de l'indice de référence (*)	1.05%	15.78%	-12.02%	15.68%	7.98%

(\*) 7.5% €ster Capitalisé +17.5% BBG Barclays Euro Aggregate + 75% MSCI EMU

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

# ALM SOLIDAIRE ISR

PART RB	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	1 714.87 €	216 216.07 €	256 047.55 €	375 166.42 €	415 304.97 €
Nombre de parts	16.0000	1 748.0000	2 348.0000	3 003.0000	3 220.0000
VL	107.17 €	123.69 €	109.04 €	124.93 €	128.97 €
Performance annuelle de la SICAV (*)	- 2.80%	15.41%	-11.84%	14.57%	3.23%
Performance de l'indice de référence (*)	1.05%	15.78%	-12.02%	15.68%	7.98%

(\*) 7.5% €ster Capitalisé +17.5% BBG Barclays Euro Aggregate + 75% MSCI EMU

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

## 5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR part IC	EUR	A	995 236,50
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC	EUR	A	300 281,70
FR0007494703	ALM Actions Europe ISR Part IC	EUR	A	100 536,77

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0007494703	ALM Actions Europe ISR Part IC	EUR	V	-299 151,80
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC	EUR	V	-297 232,00

## 6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

## 7. Changements affectant la Sicav

- 05/01/2024 - Mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (Swing Pricing)
- 15/02/2024 - Mise à jour des frais courants du DICS PRIIPs
- 03/06/2024 - Modification adresse postale et des bureaux de la SGP.
- 19/09/2024 - Modification de l'orthographe de la dénomination de la société de gestion  
- Mise à jour de l'adresse de contact

## II. La Déontologie

### 1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

### 2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs](http://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs).

### 3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs](http://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs).

### 4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs](http://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs).

### 5. Loi sur la loi énergie-climat (dite LEC) – Article 29

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans le rapport d'investissement responsable de la société de gestion sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs](http://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs).

### 6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2023

#### **Périmètre des collaborateurs concernés**

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants et analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

17 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2023.

#### **Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel**

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45% de la part fixe pour les membres du directoire, 20% pour les gérants et 15% pour les autres. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

La part variable est évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, uniquement pour les gérants et pour au maximum 80% de leur part variable. Seul le portefeuille principal déterminé à la discrétion du manager est pris en compte. Si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que :
  - le respect des contraintes de gestion, notamment celles liées au respect des politiques d'exclusions et des contraintes en matière de critères ESG,
  - le respect des règles et des procédures internes dont les dispositifs d'encadrement des conflits d'intérêts, les procédures de passage d'ordre, la pré-affectation des ordres, les procédures de valorisation et le pilotage de la performance extra financière.

En 2023, la proportion de la part variable dépendante de critères quantitatifs est devenue un maximum et non plus une cible pour les gérants et la part variable est passée de 5% à 10% de la rémunération fixe pour les analystes.

Montants versés en 2023 (y compris variable au titre de l'année 2022) pour l'ensemble de la population concernée :

	Exercice 2023 (En k€)
Salaires fixes	1 576
Total salaires variables	360
Dont rémunérations variables différées	0

## 7. Information sur les produits à effets de levier

La SICAV n'est pas concernée.

## 8. Règlementation SFTR

Néant.

## 9. Traitement des titres non liquides

La SICAV n'est pas concernée par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

## 10. Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie et durabilité

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « **Règlement SFDR** ») établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 (ci-après dit « **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation pourrait également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

## ALM SOLIDAIRE ISR

Vous trouverez ci-dessous l'annexe 4 correspondant aux informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1,2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088.

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable : [2s\\_legal\\_financial\\_reporting\\_fr@bnpparibas.com](mailto:2s_legal_financial_reporting_fr@bnpparibas.com)

### MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS A FIN DECEMBRE 2024

Mandataires	Mandats et fonctions	Sociétés
Jean-Louis CHARLES	<p>Président du Directoire</p> <p>Président en qualité de représentant permanent d'AG2R La Mondiale Gestion d'actifs</p> <p>Administrateur en qualité de représentant permanent de La Mondiale</p> <p>Autres mandats au sein d'AG2R LA MONDIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Administrateur en qualité de représentant permanent d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs</li> <li>-Administrateur en qualité de représentant permanent d'AGLM IMMO</li> </ul>	<p>AG2R LA MONDIALE Gestion D'actifs</p> <p>SICAV ALM SOLIDAIRE ISR</p> <p>SICAV PME EMPLOIS DURABLES</p> <p>GIE LA MONDIALE GROUPE</p> <p>GIE AG2R LA MONDIALE CASH</p>
Oufa GHOUDI	<p>Directeur général</p> <p>Administrateur en qualité de représentant permanent de La Mondiale</p>	<p>SICAV ALM SOLIDAIRE ISR</p> <p>SICAV LAZARD SMALL CAPS EURO</p>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : ALM SOLIDAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500ZIYHCBUZVY3937

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables** sur le plan **environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental** : \_\_\_\_%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social** : \_\_\_\_%

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 51,43% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ALM Solidaire ISR a investi entre 5% et 10% de son encours en titres émis par des entreprises solidaires agréées par l'Etat. De plus, le portefeuille est soumis à une interdiction d'investissement dans :

- les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques en conformité avec les conventions ratifiées par la France;
- les entreprises du secteur du tabac ;

# ALM SOLIDAIRE ISR

- les secteurs les plus impliqués dans le réchauffement planétaire (le charbon et les hydrocarbures non conventionnels - pétrole et gaz).
- Ces mesures prennent également en compte les droits humains à travers, des exclusions ou de la gestion des controverses.

Les sous-jacents composant l'actif d'ALM Solidaire ISR ont des politiques cohérentes avec celles d'ALM Ga sur les interdictions sectorielles et la politique des énergies fossiles.

De plus les produits financiers sélectionnés font l'objet d'une évaluation de leurs investissements selon une approche rigoureuse et structurée d'analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) spécifique à chaque produit. Ils sont détenteurs du label ISR.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les titres solidaires France Active investissement représentent 7,09% de l'actif.

Aucune position dans les émetteurs exclus.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les titres solidaires France Active investissement représentent 7,49% de l'actif.

Aucune position dans les émetteurs exclus.

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

ALM Solidaire ISR entend réaliser partiellement un objectif social en investissant 5 à 10% de l'encours en actifs solidaires généralement non cotés dont l'objectif est uniquement social (par exemple : hébergement des plus précaire, prévention santé, retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, aide aux aidants). Cette utilité sociale est garantie par un agrément des pouvoirs publics.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les entreprises solidaires sont évaluées selon les mêmes PAI que les autres investissements tels que décrits dans la politique de prise en compte des PAI d'ALM Ga

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les entreprises solidaires sont évaluées selon les mêmes PAI que les autres investissements tels que décrits dans la politique de prise en compte des PAI d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# ALM SOLIDAIRE ISR



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

A travers l'exclusion des activités du charbon, des hydrocarbures non conventionnels, du tabac et des armes controversées et de gouvernance avec le vote au AG. De plus, la prise en compte directe ou indirecte de PAI dans la notation extra-financière oriente la sélection des émetteurs en portefeuille en réduisant significativement l'univers d'investissement.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	% Actif	Pays
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC	48,15%	France
ALM Actions Europe ISR Part IC	25,93%	France
ALM Oblig Euro ISR part IC	18,18%	France
France Active B (ex SIFA CAT.B)	7,09%	France
BNP Paribas Mois ISR IC	0,62%	France

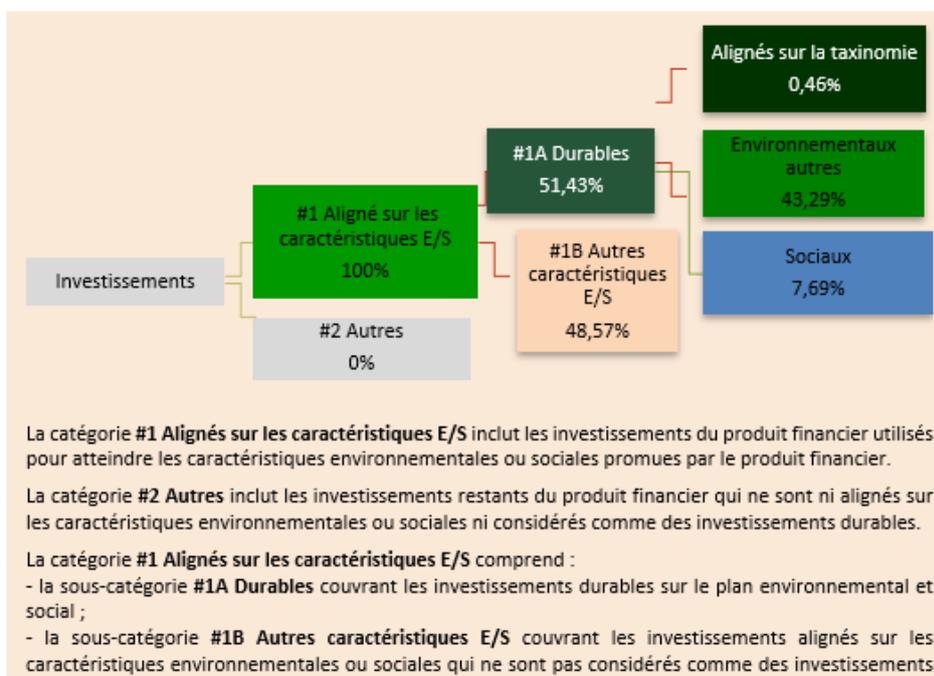


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation au 31/12/2024 était la suivante :

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. **Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. **Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

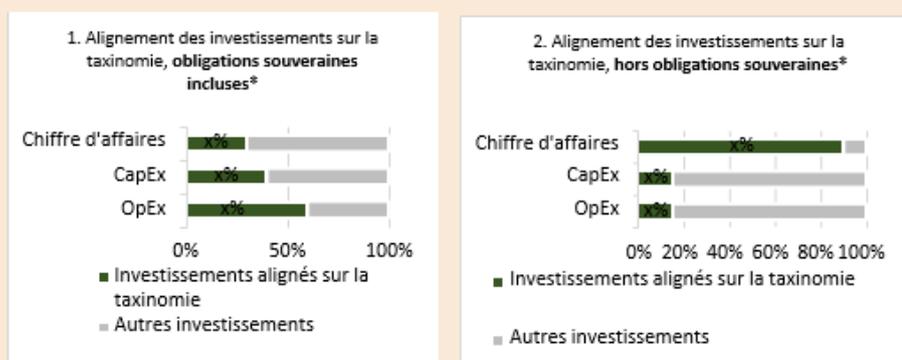
Le fonds applique une approche best in class, il investit sur tous les secteurs en dehors des secteurs exclus.



- **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de : 43,29%



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social était de : 7,69%



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Aucun investissement autres.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

ALM Solidaire ISR ne peut investir que dans des OPC ayant le label ISR et qui promeuvent des caractéristiques E/S. Cette contrainte de gestion s'applique avant investissement et est active dans les systèmes de passation d'ordre par la gestion



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# SICAV

# ALM SOLIDAIRE ISR

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024  
SICAV  
ALM SOLIDAIRE ISR  
14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **SICAV ALM SOLIDAIRE ISR**

14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALM SOLIDAIRE ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 07/03/2025 19:43:08

Séverine Ernest  
Associée

## Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	-
<b>Actions et valeurs assimilées (A) (*)</b>	<b>2,781,552.59</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2,781,552.59
<b>Obligations convertibles en actions (B) (*)</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) (*)</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>36,454,866.68</b>
OPCVM	36,454,866.68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
Loans	-
Autres	-
<b>Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>39,236,419.27</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>9,959.64</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>17,862.38</b>
<b>Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>27,822.02</b>
<b>TOTAL ACTIF I+II</b>	<b>39,264,241.29</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	-
Capital	37,732,905.51
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1,511,932.23
Capitaux propres I :	39,244,837.74
Passifs de financement II	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>39,244,837.74</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	-
<b>Autres passifs :</b>	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	19,403.55
Concours bancaires	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>19,403.55</b>
<b>TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV</b>	<b>39,264,241.29</b>

## Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	-
<b>Produits sur opérations financières</b>	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	445.55
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>445.55</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>445.55</b>
<b>Autres produits :</b>	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres Charges :</b>	-
Frais de gestion de la société de gestion	-218,031.12
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-218,031.12</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B</b>	<b>-217,585.57</b>

# ALM SOLIDAIRE ISR

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-3,918.92
<b>Sous-total Revenus nets I = C + D</b>	<b>-221,504.49</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	-
Plus et moins-values réalisées	233,902.52
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>233,902.52</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>2,422.85</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>236,325.37</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1,469,894.61
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>1,469,894.61</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>27,216.74</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>1,497,111.35</b>
<b>Acomptes :</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1,511,932.23</b>

## STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

### OBJECTIF DE GESTION

La SICAV a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement responsable, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette des frais de gestion égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis :

**7.5% de la performance de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg : BNPIESTC) +  
17.5% de la performance de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate (code Bloomberg : LBEATREU Index) +  
75% de la performance de l'indice MSCI EMU (code Bloomberg : MSDEEMUN Index).**

L'objectif de gestion de la SICAV tient compte de l'investissement en titres solidaires, qui représente entre 5% et 10% de l'actif net de la SICAV, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social.

La SICAV n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre ces indices.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	106.51	123.91	110.12	127.17	<b>132.35</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	27,749.73	32,314.54	28,732.90	33,186.80	<b>34,560.51</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	260,525.0000	260,775.1335	260,915.7950	260,958.6607	<b>261,125.4203</b>

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Actions C	0.03	1.28	0.56	0.06	<b>0.79</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Actions C	-0.49	-0.58	-0.55	-0.59	<b>-0.66</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	107.70	124.67	110.24	126.68	<b>131.18</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1,941.63	2,373.21	2,553.49	3,372.25	<b>4,269.02</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	18,027.0400	19,034.6040	23,161.4229	26,619.6943	<b>32,543.1956</b>

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Actions C	0.03	1.29	0.56	0.06	<b>0.79</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Actions C	-1.39	-1.18	-1.12	-1.19	<b>-1.31</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	107.17	123.69	109.04	124.93	<b>128.97</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1.71	216.22	256.05	375.17	<b>415.30</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	16.0000	1,748.0000	2,348.0000	3,003.0000	<b>3,220.0000</b>

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Actions C	0.03	1.28	0.56	0.05	<b>0.78</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Actions C	-1.29	-1.51	-1.44	-1.53	<b>-1.68</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### **Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### **Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Synthèse de l'offre de gestion

Type de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Libellé de la devise	Souscripteurs concernés	Montants minimum de souscription (initiale & ultérieure(s))
IC	FR0013410271	Capitalisation	Euro	Destinée aux investisseurs institutionnels	1(un) million d'euros pour la 1 <sup>ère</sup> souscription puis une part pour les souscriptions ultérieures
RA	FR0013410297	Capitalisation	Euro	Destinée principalement aux réseaux de distribution d'AG2R La Mondiale	une part
RB	FR0013410305	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	une part

## Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

**Les titres cotés** : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

**Les O.P.C.** : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

**Les titres de créances et assimilés négociables** qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

### Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la société de gestion a mis en place un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement. En effet, les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. La mise en place de ce mécanisme a pour objectif de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative. La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets. Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du fonds. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

# ALM SOLIDAIRE ISR

En raison de l'application du swing pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille. Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ;
- des frais liés à la recherche facturés à la SICAV.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux		
		Action IC :	Action RA :	Action RB :
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,50%	1%	1,30%
		Taux maximum	Taux maximum	Taux maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	2% TTC Taux maximum		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	Néant		

## Frais de recherche

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables**

### **Affectation des revenus nets**

Capitalisation pour l'action IC.  
Capitalisation pour l'action RA.  
Capitalisation pour l'action RB.

### **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation pour l'action IC.  
Capitalisation pour l'action RA.  
Capitalisation pour l'action RB.

### **Changements affectant la sicav**

Néant

## Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>36,934,213.19</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) <sup>1</sup>	1,369,828.04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-545,415.05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-217,585.57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	233,902.52
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1,469,894.61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>39,244,837.74</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

<sup>2</sup> Rubrique Spécifique aux MMF.

## Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	190.2448
Nombre de titres rachetés	23.4852
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	9,718.2812
Nombre de titres rachetés	3,794.7799
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	576.0000
Nombre de titres rachetés	359.0000
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

## Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013410271	IC	Capitalisation	EUR	34,560,512.36	261,125.4203	132.35
FR0013410297	RA	Capitalisation	EUR	4,269,020.41	32,543.1956	131.18
FR0013410305	RB	Capitalisation	EUR	415,304.97	3,220.0000	128.97

## Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	Pays	Pays	Pays	Pays
<b>Actif</b>			Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	2,781.55	2,781.55	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>			Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
<b>TOTAL</b>	<b>2,781.55</b>					

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

### Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17.86	-	-	-	17.86
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		-	-	-	<b>17.86</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17.86	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17.86</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors Bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
<b>OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007494703	ALM ACTIONS EUROPE ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Actions	France	EUR	10,177,781.15
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Actions	France	EUR	18,896,914.42
FR0007021324	ALM OBLIG EURO ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Obligations	France	EUR	7,135,516.50
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Bnp Paribas Asset Management France	Monétaire	France	EUR	244,654.61
<b>TOTAL</b>						<b>36,454,866.68</b>

## Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	9,959.64
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>9,959.64</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	19,403.55
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>19,403.55</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	173,479.74	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	39,206.04	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	5,345.34	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

	Exercice 31/12/2024
<b>Immobilisations</b>	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	36,210,212.07
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-173,136.21
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-173,136.21</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-173,136.21
<b>Total</b>	<b>-173,136.21</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	208,037.93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>208,037.93</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	208,037.93
<b>Total</b>	<b>208,037.93</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-42,929.46
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-42,929.46</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-42,929.46
<b>Total</b>	<b>-42,929.46</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	25,775.35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>25,775.35</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	25,775.35
<b>Total</b>	<b>25,775.35</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-5,438.82
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-5,438.82</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-5,438.82
<b>Total</b>	<b>-5,438.82</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,512.09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>2,512.09</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2,512.09
<b>Total</b>	<b>2,512.09</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>2,781,552.59</b>	<b>7.09</b>
<b>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2,781,552.59</b>	<b>7.09</b>
FRANCE ACTIVE B	26,539.00	104.81	EUR	2,781,552.59	7.09
Services divers					
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>36,454,866.68</b>	<b>92.89</b>
<b>OPCVM</b>				<b>36,454,866.68</b>	<b>92.89</b>
ALM ACTIONS EUROPE ISR PART IC	16,357.2067	622.22	EUR	10,177,781.15	25.93
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	688,914.124	27.43	EUR	18,896,914.42	48.15
ALM OBLIG EURO ISR PART IC	1,995	3,576.70	EUR	7,135,516.50	18.18
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	10	24,465.46	EUR	244,654.61	0.62
<b>Créances</b>				<b>9,959.64</b>	<b>0.03</b>
<b>Dettes</b>				<b>-19,403.55</b>	<b>-0.05</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>17,862.38</b>	<b>0.05</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>39,244,837.74</b>	<b>100.00</b>

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

## Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
<b>Total</b>	-	-		-		-

\* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

## ALM SOLIDAIRE ISR

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				

## ALM SOLIDAIRE ISR

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

## Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>	39,236,419.27
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	-
<b>Autres actifs (+)</b>	27,822.02
<b>Autres passifs (-)</b>	19,403.55
<b>Passifs de financement (-)</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>39,244,837.74</b>

## RESOLUTIONS

**PROJET DE RÉSOLUTIONS**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**ORDINAIRE DU**  
**27 MARS 2025 à 11 HEURES**

### **// DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la nécessité de prendre en compte la régularisation des publicités légales attachées aux modifications suivantes :

- changement du représentant permanent de La Mondiale ;

et,

- transfert du siège social de la SICAV au 14-16 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, point qui avait été évoqué lors du Conseil d'administration de 2024.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture :

- du Rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de son exercice clos à fin décembre 2024 et sur les comptes de cet exercice ;
- et du Rapport général du Commissaire aux comptes ;

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, constate que le résultat de l'exercice 2024 est de 1,511,932.23 Euros.

Conformément au prospectus de la SICAV, l'intégralité du résultat de l'exercice est capitalisé.

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

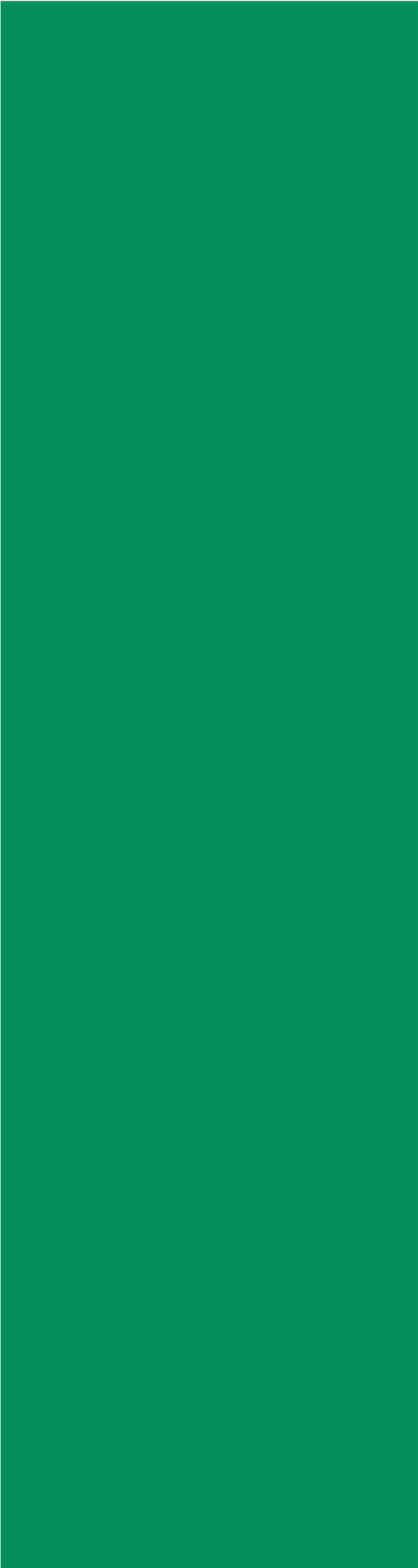
L'Assemblée générale décide de la transformation de la nature juridique de la SICAV ALM SOLIDAIRE ISR d'une société commerciale en un fonds commun de placement (FCP) soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Les caractéristiques de la SICAV transformée en un FCP demeurent inchangées (stratégie d'investissement, objectif de gestion, frais etc.)

## **SIXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, KPMG S.A., pour 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2030.

## ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



# **ALM SOLIDAIRE ISR**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 Rue de Bercy 75012 Paris

851 555 318 R.C.S. PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>36,903,230.67</b>	<b>31,555,723.46</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2,764,833.02</b>	<b>2,761,117.56</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2,764,833.02	2,761,117.56
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>34,138,397.65</b>	<b>28,794,605.90</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	34,138,397.65	28,794,605.90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>47,079.26</b>	<b>1,024.18</b>
Liquidités	47,079.26	1,024.18
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>36,950,309.93</b>	<b>31,556,747.64</b>

## Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	37,109,542.28	31,554,910.10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17,510.22	162,648.43
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-192,839.31	-175,114.66
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	36,934,213.19	31,542,443.87
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	16,096.74	14,303.77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16,096.74	14,303.77
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	36,950,309.93	31,556,747.64

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	254.94	14.41
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>254.94</b>	<b>14.41</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>254.94</b>	<b>14.41</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-190,355.83</b>	<b>-171,810.23</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-190,100.89</b>	<b>-171,795.82</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-2,738.42</b>	<b>-3,318.84</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-192,839.31</b>	<b>-175,114.66</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,50 % Taux maximum pour l'action IC
- 1,00 % Taux maximum pour l'action RA
- 1,30 % Taux maximum pour l'action RB

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais de recherche

Néant

### Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action IC  
Capitalisation pour l'action RA  
Capitalisation pour l'action RB

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action IC  
Capitalisation pour l'action RA  
Capitalisation pour l'action RB

## Changements affectant le fonds la sicav

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	31,542,443.87	34,903,962.18
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	937,736.91	879,575.31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-431,313.56	-324,106.67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17,367.27	161,622.59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-977.82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>5,058,079.59</b>	<b>-3,905,835.90</b>
Différence d'estimation exercice N	7,917,945.14	2,859,865.55
Différence d'estimation exercice N-1	-2,859,865.55	-6,765,701.45
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-190,100.89	-171,795.82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>36,934,213.19</b>	<b>31,542,443.87</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
<b>Immobilisations</b>	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	33,738,189.43
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	277.0502	
Nombre de titres rachetés	234.1845	
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	6,774.6927	
Nombre de titres rachetés	3,316.4213	
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	764.0000	
Nombre de titres rachetés	109.0000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe IC (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	156,502.04	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	29,835.70	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	4,018.09	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>		

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	16,096.74
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>16,096.74</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	47,079.26
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47,079.26	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-156,344.90	-145,750.44
<b>Total</b>	<b>-156,344.90</b>	<b>-145,750.44</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-156,344.90	-145,750.44
<b>Total</b>	<b>-156,344.90</b>	<b>-145,750.44</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15,729.30	148,122.28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>15,729.30</b>	<b>148,122.28</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15,729.30	148,122.28
<b>Total</b>	<b>15,729.30</b>	<b>148,122.28</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-31,876.55	-25,973.20
<b>Total</b>	<b>-31,876.55</b>	<b>-25,973.20</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-31,876.55	-25,973.20
<b>Total</b>	<b>-31,876.55</b>	<b>-25,973.20</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,602.39	13,200.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1,602.39</b>	<b>13,200.33</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,602.39	13,200.33
<b>Total</b>	<b>1,602.39</b>	<b>13,200.33</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4,617.86	-3,391.02
<b>Total</b>	<b>-4,617.86</b>	<b>-3,391.02</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4,617.86	-3,391.02
<b>Total</b>	<b>-4,617.86</b>	<b>-3,391.02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	178.53	1,325.82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>178.53</b>	<b>1,325.82</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	178.53	1,325.82
<b>Total</b>	<b>178.53</b>	<b>1,325.82</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	108.71	106.51	123.91	110.12	<b>127.17</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	5,435.59	27,749.73	32,314.54	28,732.90	<b>33,186.80</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	50,000.0000	260,525.0000	260,775.1335	260,915.7950	<b>260,958.6607</b>

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Actions C	0.16	0.03	1.28	0.56	<b>0.06</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Actions C	-0.35	-0.49	-0.58	-0.55	<b>-0.59</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	110.87	107.70	124.67	110.24	<b>126.68</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1.11	1,941.63	2,373.21	2,553.49	<b>3,372.25</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	10.0000	18,027.0400	19,034.6040	23,161.4229	<b>26,619.6943</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Actions C	0.16	0.03	1.29	0.56	<b>0.06</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Actions C	-0.23	-1.39	-1.18	-1.12	<b>-1.19</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SOLIDAIRE ISR

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Actions C	110.26	107.17	123.69	109.04	<b>124.93</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1.10	1.71	216.22	256.05	<b>375.17</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Actions C	10.0000	16.0000	1,748.0000	2,348.0000	<b>3,003.0000</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Actions C	0.16	0.03	1.28	0.56	<b>0.05</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Actions C	-0.81	-1.29	-1.51	-1.44	<b>-1.53</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>2,764,833.02</b>	<b>7.49</b>
<b>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2,764,833.02</b>	<b>7.49</b>
FRANCE ACTIVE B	26,539.00	104.18	EUR	2,764,833.02	7.49
<b>Titres d'OPC</b>				<b>34,138,397.65</b>	<b>92.43</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>34,138,397.65</b>	<b>92.43</b>
ALM ACTIONS EUROPE ISR PART IC	16,654.2067	595.01	EUR	9,909,419.53	26.83
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	687,944.124	26.03	EUR	17,907,185.55	48.48
ALM OBLIG EURO ISR PART IC	1,705	3,473.07	EUR	5,921,584.35	16.03
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	17	23,541.66	EUR	400,208.22	1.08
<b>Créances</b>				-	-
<b>Dettes</b>				<b>-16,096.74</b>	<b>-0.04</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>47,079.26</b>	<b>0.13</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>36,934,213.19</b>	<b>100.00</b>